

LE PRÉSIDENT DU SÉNAT A REFUSÉ DE RECEVOIR LA DÉLÉGATION DU CNOT

## Des cris sans écho

À Bensalah et Boumaza, le CNOT demande "d'user de leurs prérogatives de saisine du Conseil constitutionnel afin de vérifier la constitutionnalité du décret de grâce amnistiante".

À l'appel du Comité national contre l'oubli et la trahison (CNOT) des dizaines de familles de victimes du terrorisme se sont rassemblées, hier, devant le siège du Sénat. Ultime mot d'ordre de la manifestation : l'abrogation du décret de grâce amnistiante signé par le Président de la République le 16 janvier dernier.

À cet effet et saisissant l'occasion du passage du gouvernement Benbitour au Conseil de la nation, le CNOT a-t-il voulu par ce biais interpellé, une nouvelle fois, les autorités du pays sur ce qu'il considère comme une grave dérive et une conspiration ? "Non à la conspiration et au silence", tel est l'intitulé d'une lettre que les animateurs du comité ont adressée aux présidents du Sénat et de l'APN seuls habilités juridiquement à intercéder en leur faveur auprès du Conseil constitutionnel.

À Bensalah et à Boumaza, le CNOT demande ainsi "d'user de leurs prérogatives de saisine du Conseil constitutionnel afin de vérifier la constitutionnalité du décret de grâce amnistiante". Suspect, prônant l'impunité et le pardon des assassins, ce texte, martèlent les représentants des victimes du terrorisme, ne peut s'inspirer de la légalité et de la justice inscrites aux premiers chapitres de la Constitution.

En outre, soulignent les animateurs du CNOT, le décret de grâce amnistiante est illégal dans la mesure où sa promulgation n'est pas des prérogatives du Président de la République, mais relève des



compétences du pouvoir législatif. "En atteste l'article 122-7 de la Constitution", relève le CNOT. Le chef de l'État a le droit de gracier les détenus jugés et condamnés comme il l'a fait en juillet et en novembre derniers, lit-on encore dans la lettre que le comité contre l'oubli et la trahison a adressée aux présidents du Sénat et de l'APN.

Dans cette missive, les représentants des familles victimes du terrorisme s'insurgent aussi contre l'élasticité de la loi sur la concorde civile qui continue à être appliquée alors que le délai qu'elle a fixé pour les redditions a expiré le 13 janvier

dernier. S'élevant enfin contre l'impunité totale dont ont bénéficié "les repentis", le CNOT demande que ces derniers fassent l'objet d'une enquête parlementaire, en vue "de vérifier toutes leurs activités et dévoiler les cas de terroristes islamistes ayant commis des crimes de sang, causés des invalidités permanentes, violés ou déposés des explosifs". "Que les auteurs et les commanditaires répondent de leurs actes devant les tribunaux", conclut la lettre du CNOT. Or, cette missive que le comité devait remettre en personne au président du Sénat, Bachir Boumaza, a échoué finalement entre les mains de son secrétaire général. Et pour cause, le locataire

du Palais Zighoud- Youcef était très occupé, hier, avec ses invités. Il recevait pour la énième fois le Chef du gouvernement venu, pour répondre aux questions des sénateurs. "So do not disturb". Pourtant, dans la rue, à l'instar de cette vieille femme à qui l'on a prêté 20 DA pour prendre le bus de Blida jusqu'à Alger, des dizaines de mères et d'épouses courageuses, se sont égoillées en vain pendant plus d'une heure devant l'imposante bâtisse aux fenêtres closes du Conseil de la nation. À l'adresse des CRS qui les ont acculées sur les trottoirs, elles n'avaient plus de paroles mais des larmes et des photos accrochées par une épingle au bout d'un foulard. "Amel, mon espoir brisé", a pleuré encore, hier, Mme Zenoun. "Amel, pour que nul n'oublie, c'était en 1995, le 27e jour du ramadan lorsque des terroristes ont arrêté le bus qui l'emmenait voir sa famille à Sidi Moussa. Ils sont montés dans le car, lui ont intimé l'ordre de descendre et l'ont égorgée en la tirant par les cheveux". Mme Zanoun raconte inlassablement l'assassinat d'Amel, sa rose arrachée à la vie et à la place de laquelle d'autres roses ont poussé pour être offertes en guise de présents aux promoteurs de la concorde. C'était au mois d'avril 1999, un jour de campagne, à la salle Harcha.

SAMIA LOKMANE

Liberté 02.02.2000